

Spray de contact universel PERMANENT

Caractéristiques

- contient des solvants
- vaporisation fine
- séchage rapide
- domaine intérieur

Domaines d'utilisation

- papier, carton, bois et photos
- en outre ces matériaux se collent également sur de nombreux autres substrats, comme par ex. alu, zinc, PUR, PA, ABS, PP, polycarbonate, polyacrylate, PS, PVC, tissu, cuir, feutre, Styropor, céramique, verre, latex, mousse à piquer

Données techniques

Couleur	transparent
Poids spécifique	env. 0,64
Teneur en matière sèche	env. 20 %
Température de travail minimale	env. + 20 °C
Application	par aérosol
Consommation	env. 100 g/m ² (par côté)
Temps de ventilation	5 minutes (à 20 °C), puis coller
Mode de pressage	à la main ou avec un rouleau de pression
Temps d'attente après collage	aucun
Résistance finale	après env. 16 heures
Nettoyage	diluant pour colle de contact Styropor
Conservation	24 mois
Conditions de stockage	local tempéré, protéger des sources de chaleur et de l'ensoleillement direct



Application

Secouer fortement le spray avant usage. Vaporiser les deux surfaces à coller d'une distance de 20 cm, laisser sécher env. 5 minutes, puis coller. Si le spray est utilisé longtemps, secouer de nouveau fortement de temps en temps. Si une des deux surfaces est perméable aux solvants, on peut le vaporiser sur une seule face. Dans ce cas, assembler immédiatement après et presser. Il n'en résulte cependant ni adhérence immédiate, ni collage durable. Après usage, retourner le spray avec la valve vers le bas et vaporiser jusqu'à ce qu'il ne sorte plus que du gaz. On évite ainsi de boucher la buse avec de la colle séchée.

Attention

Il faut être prudent lors du collage de mousse polystyrène : distance de vaporisation 30 cm, appliquer avec parcimonie, laisser ventiler au moins 10 minutes avant le collage (la surface de la colle doit être sèche sous la main).

Emballage	No art.
6 boîtes de 200 ml	1682.8082.24
12 boîtes de 400 ml	1680.8080.25

Spray de contact universel PERMANENT

Mesures préventives

Les mesures de prudence habituelles en cas de manipulation de produits chimiques doivent être observées.

Élimination des emballages

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Les emballages contenant des résidus de colle durcis peuvent être éliminés par la voie usuelle (ordures ménagères, ferraille).

Élimination des colles

En respectant les prescriptions locales officielles, les restes liquides doivent être remis à un centre de ramassage pour déchets spéciaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Code de déchets

08 04 09 - déchets de colles et mastics contenant solvants organiques ou autres substances dangereuses.

Date d'établissement

29.06.2017 - remplace toutes les éditions précédentes

Remarques

Ces informations correspondent au stade actuel de la technique et doivent uniquement conseiller. Leur contenu est sans valeur juridique, et une prestation de garantie n'existe pas en cas d'application. Seule est valable, en tous les cas, la dernière édition de cette fiche technique.

La responsabilité de l'application et de l'observation des recommandations y relatives incombe exclusivement à l'utilisateur. En raison de la diversité des matériaux et des méthodes de travail, il faut procéder à ses propres essais avant l'utilisation. Conditionnées par l'avancée technologique et le perfectionnement technique, des modifications du produit peuvent survenir.